



Département  
de la Vendée

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DES HERBIERS

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20251215-2025DECDEL24-DE



Date de la convocation : 9 décembre 2025  
Séance du Conseil Municipal : 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Magali LOISEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU - Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Pierrick THOMAS - Jean-Marie GIRARD - Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Christophe VERONNEAU - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU (sauf aux délibérations 46 et 47)- Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Jean-Marie RAUTUREAU - Marie-Annick MENANTEAU - Steven BARTHELEMY - Laurence MARTINEAU - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD - Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE – Tanguy SACHOT

Excusé : Etienne BLANCHARD donne pouvoir à Tanguy SACHOT

Nombre de conseillers en exercice : 33  
32 aux délibérations 46 et 47  
Nombre de conseillers présents : 32  
31 aux délibérations 46 et 47  
Nombre de conseillers votants : 33  
32 aux délibérations 46 et 47

Secrétaire de séance : Luc SOULARD

**24- SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY – POSE ET ENTRETIEN DES REPÈRES DE CRUES -  
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Dans le cadre de la sensibilisation de la population et de l'amélioration des connaissances des crues, le Syndicat Mixte Bassin du Lay propose d'installer des repères de crue sur le bassin versant amont du Lay.

Compte-tenu de la présence de traces de crues historiques rue de la Planche de la Vallée, village de la Pillaudière, le Syndicat propose la mise en place d'un repère de crues historiques dans le tablier du pont rue du Petit Lay. Ce repère indiquera la hauteur de la crue du 3 juin 1979.

Les frais de création et de pose seront pris en charge en totalité par le Syndicat Mixte Bassin du Lay, ainsi que les réparations nécessaires en cas de dégradations du repère et de son support.

La commune s'engage à

- assurer l'entretien courant du repère et de son support et du panneau explicatif afin d'assurer leur pérennité,
- inclure la fiche signalétique ainsi que la carte de localisation dans ses documents d'information communaux,
- avertir le Syndicat Mixte en cas de dégradation du repère et de son support.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 42 de la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 2 décembre 2025,

Vu le rapport de Jean-Yves MERLET,

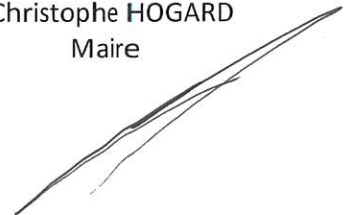
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- approuve la convention relative à la pose et l'entretien du repère de crues,
- autorise le Maire ou son représentant, à signer la convention correspondante ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Luc SOULARD  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire



Transmis en Préfecture le : 22 DEC. 2025  
Publié électroniquement le : 22 DEC. 2025  
Notifié le :